

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 14 octobre 2014 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR **RÉSOLUTION NO. 10396-10-14**

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉ-SOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté en ajoutant une résolution à l'item 7.5 et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2014**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Remise des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions du 1^{er} octobre 2014
 - 4.2 Octroi de la soumission pour la fourniture d'huile à chauffage 2014-2015
 - 4.3 Octroi de la soumission pour la fourniture de sable abrasif d'hiver 2014-2015
 - 4.4 Octroi de la soumission pour la fourniture de sel à chemin 2014-2015
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Octroi d'aides financières
 - 5.2 Délégations et représentations
 - 5.3 Mandat pour l'acquisition du lot 4 473 479
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 Rénovations – 30 rue Maisonneuve
 - 7.2 Installation d'enseigne – 110 boulevard Notre-Dame
 - 7.3 Installation d'enseigne – 34 boulevard Notre-Dame
 - 7.4 Dérogation mineure – 11 rue Tremblay
 - 7.5 Demande présentée à la CPTAQ par le Ministère des Transports du Québec
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
 - 10.1 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
- 11. Comptes**
 - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de septembre 2014
 - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 30 septembre 2014
- 12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

13. Levée de l'assemblée

**3. APPROBATION DE PROCÈS-VERBAUX
RÉSOLUTION NO. 10397-10-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 septembre 2014 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS

4.1 Remise des procès-verbaux de l'ouverture des soumissions du 1^{er} octobre 2014

**4.2 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE D'HUILE À CHAUFFAGE 2014-2015
RÉSOLUTION NO. 10398-10-14**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix d'huile à chauffage et de carburant diesel pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue a été ouverte le 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le prix de soumission est basé sur l'OBG, le coût de transport et les taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Coop Agrivoix / Sonic se détaillant ainsi :

Coût total de la soumission : 66 984.44 \$ incluant le coût du transport pour huile à chauffage, diesel d'été et d'hiver à 0.0140 \$/litre + taxes.

QUE la présente résolution soit adressée à la Coop Agrivoix - Énergies Sonic, 2190 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N2.

**4.3 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SABLE ABRASIF D'HIVER 2014-2015
RÉSOLUTION NO. 10399-10-14**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour la fourniture du sable pour abrasif d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été ouvertes le 1^{er} octobre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la soumission la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient la soumission présentée par la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc. au prix de 5,50 \$ la tonne métrique et totalisant la somme de 5 691,26 \$ (taxes incluses).

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Aurel Harvey & Fils Inc., 555 rue St-Étienne, La Malbaie (Québec) G5A 1J3, à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3 ainsi qu'à Fernand Harvey & Fils Inc., 79 chemin de la Vallée, La Malbaie (Québec) G5A 1E6.

4.4 SOUMISSION POUR LA FOURNITURE DE SEL À CHEMIN 2014-2015 RÉSOLUTION NO. 10400-10-14

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix concernant la fourniture et la livraison de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison d'hiver 2014-2015;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le 1^{er} octobre 2014 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc.;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc. au coût 102,10 \$ la tonne métrique, plus les taxes applicables, totalisant une somme estimée de 76 303,16 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boul. de Comporté, La Malbaie (Québec) G5A 1N3, à Compass Minerals Canada Corp. (Sifto), 577 rue Notre-Dame, bureau 209, Repentigny (Québec) J6A 2T6 ainsi qu'à Mines Seleine, division Sel Windsor, 10701 boul. Parkway, Anjou (Québec) H1J 1S1.

5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 10401-10-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Tournoi de hockey famille 200 \$
Aide financière – tournoi
- Rallye de Charlevoix 500 \$
Aide financière – édition 2014

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, QC G5A 1M4.

5.2 DÉLÉGATION ET REPRÉSENTATION RÉSOLUTION NO. 10402-10-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte la délégation et représentation suivante :

- Fonds régional en infrastructures de loisirs 100 \$
Souper bénéfice – 6 novembre 2014

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, cpa, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

**5.3 MANDAT POUR L'ACQUISITION DU LOT 4 473 479
RÉSOLUTION NO. 10403-10-14**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont mandate Me Lise Robitaille, notaire à préparer les documents requis pour l'acquisition du lot 4 473 479, propriété de Ferme Grégoire Fortin & Fils Inc.

QUE M. le Maire Jean-Pierre Gagnon ou le maire-suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

**7.1 RÉNOVATIONS – 30 RUE MAISONNEUVE
RÉSOLUTION NO. 10404-10-14**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée concernant l'installation d'une cheminée préfabriquée le long du mur latéral gauche de la résidence située au 30 rue Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE tout projet de rénovations extérieures dans cette zone fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'installation proposée ne s'intégrerait pas avec le caractère patrimonial du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet ne respecte pas les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2014-10-341 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal le refus du projet d'installation d'une cheminée au 30 rue Maisonneuve;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont refuse le projet de rénovations au 30 rue Maisonneuve.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Louis-Charles Girard et Mme Élisabeth Gaudreault-Bilodeau, 30 rue Maisonneuve, Clermont (Québec) G4A 1J6 ainsi qu'à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

**7.2 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 110 BOULEVARD NOTRE-DAME
RÉSOLUTION NO. 10405-10-14**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée concernant l'installation d'une enseigne sur socle pour les commerces situés au 110 boulevard Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2014-10-342 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal l'acceptation du projet d'installation d'enseigne;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte le projet d'installation d'une enseigne au 110 boulevard Notre-Dame.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Réal Gravel, Placements 110 Notre-Dame Inc., 47 rue Antoine-Grenier, Clermont (Québec) G4A 1L2 ainsi qu'à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.3 INSTALLATION D'ENSEIGNE – 34 BOULEVARD NOTRE-DAME RÉSOLUTION NO. 10406-10-14

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée concernant l'installation d'une enseigne sur socle au 34 boulevard Notre-Dame;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est essentiellement de forme rectiligne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme estiment que le projet ne respecte pas les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-438-13;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2014-10-343 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal le refus du projet d'installation d'enseigne;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont refuse le projet d'installation d'une enseigne au 34 boulevard Notre-Dame.

QUE la présente résolution soit adressée à Église Évangélique Baptiste de Charlevoix, 34 boul. Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1C4, M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.4 DÉROGATION MINEURE – 11 RUE TREMBLAY RÉSOLUTION NO. 10407-10-14

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 26 septembre 2014 pour une propriété située au 11 rue Tremblay afin de réputer conforme la distance minimale du garage attendant un mètre (1 m) de la ligne latérale du terrain alors que le troisième alinéa du tableau 2 du Règlement de zonage n° VC-434-13 de la Ville de Clermont stipule qu'un garage attendant doit être localisé à deux mètres (2 m) minimum de la ligne latérale du terrain.

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une dérogation majeure compte tenu que la marge serait diminuée de 50 % par rapport à la norme du règlement;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la demande pourrait causer un préjudice à la propriété voisine puisque la résidence est située à proximité de la ligne du terrain.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire pourrait quand même construire un garage même si la demande n'est pas acceptée;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 2014-10-344 le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal le refus de la dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont refuse la demande de dérogation mineure pour la propriété du 11 rue Tremblay.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Nicolas Tremblay, 11 rue Tremblay, Clermont (Québec) G4A 1C7 ainsi qu'à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal.

7.5 DEMANDE PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RÉSOLUTION NO. 10408-10-14

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports du Québec a présenté une demande à la CPTAQ pour une utilisation autre qu'agricole, plus particulièrement une servitude de drainage, sur une partie du lot 4 473 487 du cadastre du Québec, sur le territoire de la ville de Clermont;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel des sols du lot visé est de 4 avec des limitations graves qui restreignent la diversité des cultures ou exigent l'application de pratiques de conservations spéciales ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des transports du Québec a effectué des travaux de reconfiguration de la route 138 qui nécessite cette servitude ;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande n'aura pas d'effet sur les activités agricoles puisque cette partie de lot ne peut être utilisée pour de la culture ;

CONSIDÉRANT QUE même si d'autres emplacements sont disponibles à l'extérieur de la zone agricole sur le territoire, il s'agit de faire du drainage d'un corridor routier important ;

CONSIDÉRANT QU'IL y aura peu d'effet sur la préservation de l'agriculture, des ressources d'eau et du sol dans la région;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Ville de Clermont appuie la présente demande pour les raisons mentionnées ci-haut et demande à la CPTAQ d'autoriser l'utilisation à une fin autre qu'agricole, soit l'aménagement d'un drainage ainsi que de la signature d'une servitude avec le propriétaire du lot.

8. SÉCURITÉ INCENDIE

9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS RÉSOLUTION NO. 10409-10-14

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 14 OCTOBRE 2014

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de ce règlement;

Pour ces motifs, avis de présentation est donné par monsieur Jean-Marc Tremblay, conseiller qu'il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

11. COMPTES

11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE SEPTEMBRE 2014 RÉSOLUTION NO. 10410-10-14

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de septembre 2014;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de septembre 2014 au montant de 165 234.11 \$ ainsi que le versement des salaires de septembre 2014 au montant de 62 259.11 \$ et portant le numéro de pièce P1-2014-10-14.

11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 30-09-2014 RÉSOLUTION NO. 10411-10-14

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de septembre 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de septembre 2014 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 165 118.93 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2014-10-1731 et portant le numéro de pièce P1-2014-10-14.

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

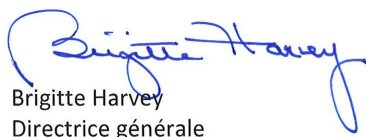
13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO. 10412-10-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 30.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE


Brigitte Harvey
Directrice générale